

Université

de Strasbourg

## DÉLIBÉRATION Conseil d'administration

Séance du 15 décembre 2021

Délibération  
n°261-2021  
Point 4.10.7

**Point 4.10.7 de l'ordre du jour**  
**Bourse « coup de pouce reportage » - CUEJ**

### **EXPOSE DES MOTIFS :**

Afin de favoriser l'insertion professionnelle des étudiants en 2e année de master journalisme, le CUEJ a décidé de les soutenir en leur versant une bourse de 50 euros pour l'année universitaire 2021-2022.

Cette bourse vise à leur donner un « coup de pouce » dans le financement de leurs reportages sur le terrain, condition sine qua non pour décrocher un premier emploi.

Tous les étudiants inscrits administrativement en deuxième année de master journalisme au CUEJ, quelle que soit leur spécialité, y sont éligibles. Pour pouvoir la toucher, ils devront respecter les modalités de versement qui leur seront précisées par message électronique de l'administration. Ce système permet à la fois à l'étudiant d'éviter d'avancer l'argent mais aussi d'être plus simple en termes de gestion administrative et financière.

Le dispositif est renouvelé à l'identique par rapport aux années précédentes.

Ce point a été adopté l'unanimité lors du Conseil du CUEJ du 8 juillet 2021.

Le 30 novembre 2021, la Commission de la formation et de la vie universitaire a approuvé, par 24 voix pour.

### **Délibération :**

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve la bourse « coup de pouce reportage » - CUEJ.

### **Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	34
Nombre de voix pour	31
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0
Ne participe pas au vote	3

**Destinataires :**

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 21 décembre 2021

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT

**Délibération du CA du CUEJ du 8 juillet 2021****Bourse « coup de pouce reportages »**

Exposé des motifs : afin de favoriser l'insertion professionnelle des étudiants en 2<sup>e</sup> année de master journalisme, le CUEJ a décidé de les soutenir en leur versant une bourse de 50 euros pour l'année universitaire 2021-2022. Cette bourse vise à leur donner un « coup de pouce » dans le financement de leurs reportages sur le terrain, condition sine qua non pour décrocher un premier emploi. Tous les étudiants inscrits administrativement en deuxième année de master journalisme au CUEJ, quelle que soit leur spécialité, y sont éligibles. Pour pouvoir la toucher, ils devront respecter les modalités de versement qui leur seront précisées par message électronique de l'administration.

Christophe Deleu  
Directeur

Affaire suivie par  
Caroline Carlot-Schmitt  
Tél. : 03 68 85 80 40  
carlotschmitt@unistra.fr

Ce système permet à la fois à l'étudiant d'éviter d'avancer l'argent mais aussi d'être plus simple en termes de gestion administrative et financière.

Cette bourse n'est pas exclusive d'autres remboursements pouvant être faits durant l'année universitaire, comme c'est habituellement le cas des séminaires thématiques.

Délibération : le CA du CUEJ approuve le versement d'une bourse « coup de pouce reportages » pour les étudiants inscrits administrativement en deuxième année du master journalisme du CUEJ, en 2021-2022, d'un montant de 50 euros.

Nombre de votants	18
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstention	0
Nombre de voix pour	18

Fait à Strasbourg, le 9 juillet 2021

Christophe DELEU, directeur du CUEJ

